



Stratégie Régionale pour la Biodiversité 2020 – 2030

Guide d'accompagnement pour l'action

Région Bourgogne-Franche-Comté

Sommaire

INTRODUCTION	3
QU'EST-CE QUE LA STRATEGIE REGIONALE POUR LA BIODIVERSITE ?	4
COMMENT METTRE EN ŒUVRE LA STRATEGIE REGIONALE BIODIVERSITE ?	6
1. Adhérer à la Stratégie régionale pour la biodiversité	7
2. S'engager dans l'action.....	7
3. Faire reconnaître son engagement	11
4. Mettre en œuvre ses actions pour la biodiversité	12
5. Valoriser son engagement pour la biodiversité	13
.....	15
ANNEXE 1 : CHARTE D'ADHESION	16
ANNEXE 2 : MODELE DE PLAN D'ACTIONS ET FICHE ACTION	19

Introduction

Le guide d'accompagnement pour l'action est destiné à la mise en œuvre de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB). La SRB a été élaborée par la région en partenariat étroit avec l'Etat, en collaboration avec l'Office Français de la Biodiversité (OFB), l'Agence Régionale de la Biodiversité de Bourgogne-Franche-Comté (ARB) et les Agences de l'eau Loire-Bretagne, Rhône Méditerranée Corse et Seine-Normandie.

Son objectif est d'inciter et d'aider toutes celles et tous ceux qui le souhaitent à mettre en place des actions concrètes en faveur de la biodiversité dans le cadre de la SRB.

Il s'adresse aux organismes publics et privés, quels que soient leur statut, leur taille, leurs domaines d'activités et leur niveau d'expertise vis-à-vis de la biodiversité. Il s'adresse également aux habitant.e.s de la région qui souhaitent s'investir concrètement.

Ce guide répond à trois objectifs :

- présenter les différentes étapes pour s'engager en faveur de la biodiversité en Bourgogne-Franche-Comté : adhésion, reconnaissance, mise en œuvre des actions et valorisation ;
- formuler des recommandations pour aider les acteurs à construire leur propre plan d'actions ;
- faciliter la démarche de reconnaissance dans le cadre de la SRB.

Qu'est-ce que la Stratégie Régionale pour la Biodiversité ?

La **Stratégie Régionale pour la Biodiversité** constitue le cadre de référence pour agir en faveur de la biodiversité en Bourgogne-Franche-Comté. Elle fixe des objectifs, définit des orientations et propose des pistes d'action. Elle doit permettre à toutes celles et tous ceux qui le veulent d'agir dans tous les territoires et tous les secteurs d'activités. Elle est mise en œuvre sur la période 2020-2030.

L'élaboration de la SRB a été (co)pilotée par la Région avec l'Etat et menée en lien avec le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET). Elle a été construite à partir d'une large concertation-

La SRB s'articule autour de trois documents :

- **Le diagnostic du territoire : des enjeux à partager**

Ce diagnostic réalise une synthèse des enjeux. Il s'appuie sur l'état des lieux de la biodiversité régionale et de ses interactions avec les activités du territoire. Il a constitué le support de la concertation.

- **La Stratégie Régionale pour la Biodiversité : orientations stratégiques et objectifs opérationnels**

Ce document définit 6 défis à relever, 6 orientations stratégiques et 19 objectifs opérationnels. C'est le document cadre de la stratégie.

- **Le guide d'accompagnement pour l'action**

Ce guide fournit les informations et recommandations pour permettre au plus grand nombre de passer à l'action.



Figure 1: La SRB, 6 orientations stratégiques et 19 objectifs opérationnels (Source : I Care & Consult)

Comment mettre en œuvre la Stratégie Régionale Biodiversité ?

Quel que soit votre secteur d'activités, votre organisme peut contribuer à la mise en œuvre de la SRB. Cet engagement permet de répondre au dispositif de reconnaissance nationale « Engagé pour la Nature ».



1. Adhérer à la Stratégie Régionale pour la Biodiversité

De quoi s'agit-il ?

Votre organisme peut témoigner de son adhésion aux objectifs et aux principes de la SRB en signant la charte et la faire connaître à ses collaborateurs et partenaires.

La liste des organismes adhérents est publique et disponible en ligne sur le site de la SRB et de l'ARB.

Comment faire ?

- prendre connaissance du diagnostic, des défis, des orientations et des objectifs de la SRB,
- remplir et signer la charte d'adhésion (disponible en ligne et en annexe).

La signature de la charte d'adhésion doit être effectuée par l'instance décisionnelle de l'organisme (maire, président de collectivité, d'association, de chambre consulaire, de syndicat, chef d'entreprise, directeur d'établissement,...).

2. S'engager dans l'action

De quoi s'agit-il ?

Le plan d'action élaboré par votre organisme qui contribue aux objectifs de la SRB doit s'inscrire dans votre activité et vous permettre d'aller au-delà du seul respect de la législation, dans un esprit d'amélioration continue. Il peut être porté par un groupement de plusieurs organismes ayant signé la charte.

Comment faire ?

Phase 1 : Préparation

Recommandation n°1 : mobiliser et impulser la dynamique en interne

1) S'informer

De nombreuses initiatives en faveur de la biodiversité existent : réalisation d'études, gestion d'espèces et d'espaces, sensibilisation, formation, communication, ... Il s'agit d'être innovant en impulsant des actions spécifiques et/ou s'inspirer d'actions qui sont sur votre territoire ou dans votre secteur d'activité.

Vous pouvez vous informer en premier lieu auprès de l'ARB ainsi qu'auprès:

- des collectivités (région, départements, intercommunalités ou communes),
- des administrations ou établissements publics compétents en matière d'environnement (ARB, DREAL, DDT, OFB, ONF, Agences de l'eau ...),
- des associations régionales ou locales,

- des organismes de recherche,
- des organismes socioprofessionnels.

Vous pouvez également vous informer auprès de l'ARB sur les dispositifs du type « Engagés pour la Nature » qui permettent d'être accompagné et reconnu.

2) Impliquer les personnes de son organisme, du décisionnel à l'opérationnel

Pour impulser une dynamique qui permette d'agir durablement et efficacement, il est nécessaire d'impliquer et de mobiliser le plus grand nombre de personnes, des collaborateurs aux décideurs d'une part, et des moyens techniques ou financiers d'autre part.

3) Se documenter et se faire aider

Dans le cadre du dispositif « Engagés pour la Nature », il est possible de vous faire accompagner par l'ARB un ou un référent des organismes regroupés au sein du collectif régional (Région, DREAL, OFB, ARB, Agences de l'eau), notamment pour la préparation de votre projet, et/ou par des organismes compétents (associations, chambres consulaires ...)

Recommandation n°2 : Dresser l'état des lieux des enjeux « biodiversité »

- 1) Identifier les enjeux liés à la biodiversité dans le cadre de ses activités
 - étudier le contexte législatif et réglementaire dans lequel s'inscrit votre activité,
 - identifier les caractéristiques de la biodiversité concernées par votre activité,
 - estimer les impacts (positifs ou négatifs) de votre activité sur la biodiversité,
 - estimer la dépendance de votre activité aux *services écologiques* (1),
 - faire un bilan des actions déjà menées en faveur de la biodiversité.

Après avoir identifié les enjeux pour votre organisme, il est conseillé de les hiérarchiser selon trois critères :

- les effets attendus,
- la faisabilité,
- la minimisation des risques et l'optimisation des opportunités.

(1) Les services écologiques (ou écosystémiques) sont les bénéfiques que l'homme tire du fonctionnement des écosystèmes. Cette notion met en valeur l'utilité de la nature pour l'homme et la dépendance de celui-ci vis-à-vis du fonctionnement des écosystèmes. C'est le bon fonctionnement des écosystèmes qui garantit la fourniture de ces nombreux services à l'homme.

Les services écologiques se répartissent en 4 catégories : services d'approvisionnement (nourriture, fibres, bois,...), services de régulation (climat, qualité de l'eau et de l'air, protection contre les inondations...), services culturels (bien-être, activités récréatives, spiritualité...) et services support (cycle de l'eau, photosynthèse...).

Phase 2 : Conception

Recommandation n°3 : Impliquer les acteurs extérieurs

1) Identifier les acteurs extérieurs

Il est important d'identifier et de comprendre les atouts, les opportunités voire les blocages éventuels en distinguant :

- les acteurs dont les activités sont concernées votre projet,
- les acteurs qui peuvent être intéressés.

2) Dialoguer avec les acteurs extérieurs et développer des partenariats

Pour aller plus loin que la simple information et faire participer les parties prenantes, il est conseillé de mettre en place des mécanismes de consultation et de co-construction. Le dispositif « Engagés pour la Nature » vise à favoriser les partenariats et les initiatives collectives afin de démultiplier l'action.

3) Miser sur les partenariats et les projets communs

Les partenariats permettront la réalisation d'actions partagées, par exemple par l'intermédiaire du réseau d'acteurs « Engagés pour la Nature » animé par l'ARB.

Recommandation n°4 : Intégrer la biodiversité dans sa stratégie et définir son plan d'actions

L'Agence Régionale de la Biodiversité pourra vous accompagner dans l'élaboration de votre plan d'action (ingénierie de projet).

- 1) Intégrer des objectifs « biodiversité » dans sa stratégie en s'appuyant sur les conclusions du diagnostic et en se référant aux 19 objectifs de la SRB.
- 2) Identifier des dispositifs transversaux de développement durable.
- 3) Lister les actions pour atteindre les objectifs retenus.
- 4) Organiser et planifier la mise en œuvre du plan d'actions (calendrier, acteurs à impliquer, moyens et ressources à mobiliser).



3. Faire reconnaître son engagement

De quoi s'agit-il ?

Les plans d'actions pourront être valorisés grâce au dispositif de reconnaissance intitulé « Engagés pour la Nature ».

"Engagés pour la Nature" est une initiative du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire (MTES) portée par l'Office Français de la Biodiversité.

Ce dispositif s'adresse aux entreprises, aux territoires et aux partenaires qui s'engagent en faveur de la biodiversité.

Destiné à renforcer la mobilisation de l'ensemble de la société civile pour enrayer l'érosion de la biodiversité, il vise à faire émerger, reconnaître et valoriser des plans d'actions en faveur de la biodiversité contribuant ainsi aux objectifs opérationnels de la SRB.

Les 3 labels « Engagés pour la Nature » s'adressent aux catégories d'acteurs suivants :

- « Territoires Engagés pour la Nature » (TEN) pour les communes et intercommunalités (urbaines ou rurales),
- « Entreprises Engagées pour la Nature » (EEN) pour les entreprises de toutes tailles et de tous secteurs d'activités,
- « Partenaires Engagés pour la Nature » (PEN) pour les structures qui portent une action collective fédératrice ou d'accompagnement de divers publics en faveur de la biodiversité (associations, parcs naturels régionaux, syndicats de salariés, structures d'inclusion sociale, fondations d'utilité publique, Structures publiques,...).

Les avantages de la labellisation sont :

- un **accompagnement** par l'ARB pour formaliser un programme d'actions (ingénierie de projets),
- un **renforcement des connaissances et des compétences** sur la biodiversité : accès à des données nationales et régionales, formation, appropriation de la législation,.
- une **facilitation pour consolider le plan de financement**. La candidature au dispositif ne conditionne pas obligatoirement l'octroi de financements. Pour autant, les principaux financeurs (État, Région, Agence de l'eau, OFB, ...) s'organisent dans chaque région pour analyser conjointement les projets et renforcer leur synergie d'intervention en s'appuyant sur la reconnaissance « Engagés pour la Nature » qui garantit des projets de qualité et multi-partenariaux,
- éventuellement une **facilitation du dépôt de dossiers d'autorisation** ainsi que le recueil d'avis réglementaires,

- **l'intégration du « club des engagés »** pour avoir accès à des services associés (guides techniques, journées d'échanges, etc.) pour d'informer, partager et échanger ses expériences avec d'autres acteurs et territoires,
- une **valorisation** nationale, régionale et locale de ses projets et bonnes pratiques.

Les quatre critères de sélection des plans d'actions des projets sont :

- **être impliquant, cohérent et proportionné** : rassembler l'ensemble des services du porteur de projet. Les actions mises en œuvre sont proportionnées au regard des compétences et moyens du porteur de projet,
- **être mesurable, révisable et inscrit dans une perspective d'amélioration continue** : contenir des objectifs de résultat et prévoir un suivi de la mise en œuvre des actions et de leurs impacts,
- **être impactant et additionnel** : conduire à des effets positifs, directs ou indirects, sur la biodiversité et proposer des actions qui vont au-delà de la réglementation et des actions déjà existantes,
- **être en lien avec l'action publique** : répondre aux enjeux régionaux et nationaux et contribuer à la mise en œuvre des outils d'actions publiques (SNB, SRB, SRADDET, SDAGE,...).

Les dossiers déposés sont évalués par un comité de sélection régional, constitué a minima des partenaires du collectif régional (Région, DREAL, OFB, ARB, Agences de l'eau).

Comment faire ?

- remplir puis déposer le dossier de candidature accessible en ligne sur la plateforme régionale TEN (<https://engagespourlanature.biodiversitetousvivants.fr/territoires>),
- après validation par le jury de l'obtention de la reconnaissance « Engagé pour la Nature », l'organisme est invité à participer à différents événements de valorisation.

4. Mettre en œuvre ses actions pour la biodiversité

De quoi s'agit-il ?

La mise en œuvre du plan d'actions pour la biodiversité est facilitée dans le cadre du dispositif « Engagés pour la Nature ».

Comment faire ?

Recommandation n°5 : se donner les moyens de la mise en œuvre et du suivi du projet

- 1) Prévoir des moyens adaptés (humains, techniques et financiers nécessaires et anticiper

leur attribution).

- 2) Prendre les dispositions nécessaires pour l'évaluation par l'établissement d'un tableau de bord avec des indicateurs.

Un suivi et rapportage annuel de l'avancement du projet sera fait auprès du collectif régional en lien avec l'ARB BFC. Des outils de reporting seront mis à disposition sur la plateforme des « Engagés pour la Nature » (<https://engagespurlanature.biodiversitetousvivants.fr/>).

5. Valoriser son engagement pour la biodiversité

De quoi s'agit-il ?

De nombreux temps forts autour de la biodiversité permettront de mettre en lumière les dynamiques existantes comme « Engagés pour la Nature », notamment dans le cadre d'événements et de forums thématiques.

Les porteurs de projets reconnus « Engagés pour la Nature » bénéficieront également d'une mise en valeur, par exemple, pour les entreprises, dans le cadre du Forum Biodiversité et Economie, organisé tous les 2 ans à destinations des entreprises de toutes tailles et tous secteurs confondus. D'autres événements seront organisés sous un format libre (ex. : Trophées de la biodiversité).

Comment faire ?

Recommandation n°6 : communiquer sur son projet et se donner de nouvelles perspectives

- 1) Partager ses expériences

Le partage des expériences dans votre organisme et auprès des acteurs extérieurs permet, grâce aux échanges et aux réflexions, de trouver de nouvelles clés pour progresser individuellement et collectivement.

- 2) Faire connaître les bénéfices du projet

Une démarche volontaire en faveur de la biodiversité présente de nombreux avantages (visibilité, gouvernance, éthique, ...) et permet de donner des perspectives environnementales, sociales et économiques. On peut distinguer cinq effets vertueux :

- l'anticipation de contraintes et la prévention des risques sociaux, écologiques, économiques, juridiques et en termes d'image.
- la réduction des coûts liés à une meilleure maîtrise de la consommation de ressources et de l'émission de polluants.
- l'innovation par l'augmentation de la qualité et de la durabilité du produit, du service et donc possiblement de la valeur ajoutée.;
- la différenciation sur le marché et l'augmentation de la valeur de la marque.;

- l'amélioration de la réputation et la fidélisation des publics visés.

Annexes

Annexe 1 : charte d'adhésion

Charte d'adhésion à la Stratégie Régionale pour la Biodiversité - pour les citoyen.ne.s - « Ambassadeurs de la biodiversité en Bourgogne-Franche-Comté »

Moi, (*Nom et prénom*)

Signataire de cette charte, je :

- ❖ **Suis conscient que la biodiversité, c'est la nature et les êtres humains réunis**, et que ma santé et mon bien-être dépendent de la biodiversité, car grâce à elle, je respire, mange, bois, consomme, crée, entreprends, innove,... ;
- ❖ **Reconnais** la nécessité de préserver la biodiversité et d'utiliser durablement les ressources naturelles et souhaite donc ainsi agir en sa faveur ;
- ❖ **Connais** les documents constitutifs de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité en Bourgogne-Franche-Comté (SRB) et **partage** ses enjeux, ses orientations stratégiques et ses objectifs opérationnels;
- ❖ **Deviens un ambassadeur de la biodiversité en Bourgogne-Franche-Comté et :**
 - m'engage à prendre en compte la nature dans ma vie quotidienne et adopter autant que possible, un comportement éco-responsable ;
 - m'engage à faire connaître et promouvoir la préservation de la biodiversité, et notamment la SRB, auprès de mes concitoyens ;
 - m'engage à partager mon expérience citoyenne auprès de mes concitoyens ;
 - demande à tous les élus et décideurs économiques et sociaux, de s'impliquer et d'agir pour la préservation et la restauration de la biodiversité.

Date

Lieu

Signature

.....

Coordonnées

Courriel : Tel :

Charte d'adhésion à la Stratégie Régionale pour la Biodiversité - pour les organismes -

Nous, (*Nom de l'organisme*),

Signataires de cette charte,

- ❖ **Sommes conscient que la biodiversité est un bien commun** dont dépend la santé sociale et économique des organismes ;
- ❖ **Reconnaissons** la nécessité de préserver la biodiversité et **souhaitons agir** en sa faveur ;
- ❖ **Adhérons à la vision, à l'ambition et aux principes de gouvernance** de la Stratégie régionale pour la biodiversité en Bourgogne-Franche-Comté, à ses orientations stratégiques et les objectifs opérationnels ;
- ❖ **Acceptons de figurer sur la liste publique** des adhérents ;
- ❖ **Nous engageons à :**
 - diffuser et promouvoir la SRB et ses modalités d'application, par information et par la pédagogie au sein de nos réseaux et en particulier auprès de nos collaborateurs et de nos partenaires ;
 - partager nos enseignements et nos expériences en faveur de la biodiversité avec l'ensemble des acteurs régionaux-;
 - étudier, dans un délai maximum de deux ans, la possibilité et les conditions de mise en œuvre d'un engagement volontaire dans le cadre de notre activité et des objectifs de la stratégie qui le concernent ;
 - proposer un plan d'actions à mettre en œuvre dans un délai de 2 ans à compter de la date d'adhésion, pour atteindre les objectifs opérationnels de la SRB.

Date

Lieu

Signature et cachet

.....

.....

Contact

Nom : Prénom :

Fonction :

Service :

Courriel :

Tel :

Annexe 2 : modèle de plan d'actions et fiche action

PLAN D' ACTIONS	
Titre de mon plan d'actions
Description de mon organisme	<i>Nom</i> : <i>Statut</i> : <i>Domaine(s) de compétence</i> : <i>Aire(s) géographique(s) d'action</i> :
ETAT DES LIEUX ET ENJEUX RELATIFS A LA BIODIVERSITE	
Etat des lieux des activités de mon organisme et de leurs relations avec la biodiversité
Enjeux en matière de biodiversité, risques et opportunités pour mon organisme
PRESENTATION DU PLAN D' ACTIONS	
Objectif(s) de mon plan d'actions

	<p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>
<p>Description de mon plan d'actions (liste des actions, cibles, durée,...)</p>	<p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>
<p>Modalités de mise en œuvre de mon plan d'actions</p>	<p><i>Collaborateur(s) interne(s) impliqué(s) :</i></p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p><i>Partenaire(s) impliqué(s) / co-porteur(s) :</i></p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p><i>Calendrier de mise en œuvre :</i></p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p><i>Moyens humains et financiers mobilisés ou à mobiliser :</i></p> <p>.....</p> <p>.....</p>
<p>Correspondance avec les orientations stratégiques et les objectifs opérationnels de la SRB</p>	<p><input type="checkbox"/> A. Préserver et reconquérir la biodiversité <i>En particulier, les objectifs opérationnels n°.....</i></p> <p><input type="checkbox"/> B. Mettre la biodiversité au cœur de l'aménagement dans un contexte de changement climatique <i>En particulier, les objectifs opérationnels n°.....</i></p> <p><input type="checkbox"/> C. Faire de la biodiversité un enjeu de développement <i>En particulier, les objectifs opérationnels n°.....</i></p> <p><input type="checkbox"/> D. Entraîner l'adhésion et la participation de tous</p>

	<p><i>En particulier, les objectifs opérationnels n°.....</i></p> <p><input type="checkbox"/> E. Approfondir la connaissance et l'expertise en coordonnant et structurant l'action collective <i>En particulier, les objectifs opérationnels n°.....</i></p> <p><input type="checkbox"/> F. Créer des synergies pour améliorer l'efficacité de l'action <i>En particulier, les objectifs opérationnels n°.....</i></p>
--	--

DISPOSITIF DE SUIVI-EVALUATION DU PLAN D' ACTIONS

Description du dispositif de suivi-évaluation (ex. : critères et indicateurs utilisés)	<p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>
---	---

Modalités de mise en œuvre du dispositif de suivi-évaluation	<p><i>Collaborateur(s) interne(s) impliqué(s) :</i></p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p><i>Partenaire(s) impliqué(s) / co-porteur(s) :</i></p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p><i>Calendrier de mise en œuvre :</i></p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p><i>Moyens humains et financiers mobilisés ou à mobiliser :</i></p> <p>.....</p> <p>.....</p>
---	---

FICHE ACTION

Action n°	
------------------------	--

Titre de l'action
--------------------------	-------

	<p><i>indicateurs) :</i></p> <p>.....</p> <p><i>Résultats attendus par rapport à chaque objectif opérationnel visé :</i></p> <p>.....</p> <p><i>Correspondance avec une piste d'action de la SRB :</i></p> <p>.....</p>
--	---